

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, CLOUP Philippe, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absent excusé : néant

Secrétaire : CLOUP Philippe

✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 18/11/2020**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

✓ **Modification des statuts de la CCLPA**

Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée que, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, le Conseil de Communauté du Laurécois-Pays d'Agout a exprimé sa volonté de participer aux frais de fonctionnement de l'aéroport « Castres-Mazamet ». Pour ce faire, les statuts de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout doivent être modifiés pour intégrer une nouvelle compétence facultative, dont la rédaction suivante est proposée : Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'agglomération Castres-Mazamet.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver les Statuts de la CCLPA. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le transfert de la compétence facultative « Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'agglomération Castres-Mazamet »,

- approuve le projet de nouveaux Statuts de la CCLPA (**Délibération°2021/01**)

✓ **Renouvellement de la convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme par la CCLPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes a mis en place le 01/07/2015 un service commun « instruction des autorisations du droit des sols » dont les modalités sont définies par convention conclue entre la Communauté de Communes et les communes. La durée de cette convention initiale était celle du mandat électif des conseils municipaux.

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que suite au renouvellement des organes délibérants de la CCLPA et des communes, une nouvelle convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols » doit être approuvée.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols », qui prendra effet à compter du 1er janvier 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols » avec une prise d'effet à compter du 1er janvier 2021. **(Délibération°2021/02)**

✓ **Projets d'investissement pour l'année 2021-22**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide des opérations d'équipement suivantes pour le budget primitif 2021 :

- Aménagement du parking de la Mairie/salle des fêtes (avec le CAUE)
- Débit de boissons (Le Maire ira directement à la Préfecture pour se renseigner)
- Eclairage et élagage des arbres (M. VIALA contactera le Maire de Montpinier, le SDET et Ecovana)

✓ **Avis sur le projet d'Installation Classée Pour l'Environnement à Labessière-Candeil/Montdragon**

Le Maire donne lecture aux conseillers du courrier de la Préfète du Tarn du 16 février 2021, relatif à la consultation publique organisée dans le cadre du projet d'unité de méthanisation précité.

Monsieur le Maire informe que le méthaniseur à Labessière-Candeil/Montdragon servira à la fermentation de gaz pour le chauffage (le méthane sera injecté dans le réseau de gaz de ville).

(Délibération°2021/04)

✓ **Instauration d'un droit de préemption urbain à Hauterive.**

Le Maire informe le Conseil municipal que le propriétaire n'envisage pas de vendre sa parcelle à côté du cimetière de Montpinier. Le Maire propose de préempter une autre parcelle, la parcelle A257 pour créer un parking, sur une superficie de 6 000 m².

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur le secteur de « Hauterive » lui permettant de mener à bien un projet d'aménagement d'une aire de stationnement,

Considérant que l'aire de stationnement située devant la Mairie et la salle des fêtes communale est d'une capacité insuffisante lors des locations de la salle des fêtes, manifestations festives, des élections, d'obsèques...

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour :

- **Décide** d'instaurer un droit de préemption urbain sur le secteur de « Hauterive » du territoire communal inscrit en zone constructible U et en zone non constructible N de la carte communale, sur la parcelle cadastrée section A n°257 comme précisé au plan ci-annexé. Ceci en vue de l'achat d'une partie de la parcelle A n°257 pour une surface de 6 000 m² afin de créer une aire de stationnement.

(Délibération°2021/05)

✓ **Questions diverses**

- **Urbanisme** : M. VIALA présente le devis du SDET pour l'extension de réseau à Hauterive pour un montant d'environ 10 000€. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la prise en charge par la commune, étant donné que cette extension de réseau desservira 3 maisons (division de la parcelle A 398).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mars 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la prise en charge par la commune de travaux d'extension et de raccordement au réseau d'électricité nécessaires à la desserte de la parcelle cadastrée section A n° 398, a u lieu-dit « Hauterive » divisée en 3 lots destinés à la construction de maisons d'habitation. **(Délibération°2021/03)**

- **Taille d'arbres** : Le Maire fait part de la demande d'un habitant de tailler des arbres à 13 Vents. Or, ils sont situés sur la commune de MONTPINIER. M.VIALA se rapprochera de Monsieur le Maire de Montpinier.
- **Les Mases** : vitesse trop rapide malgré le classement en agglomération : le Conseil étudie plusieurs solutions.
- **Dispositif de remboursement des frais de garde et d'assistance** : Le Maire expose ce nouveau dispositif. Pour le moment, les conseillers ne souhaitent pas en bénéficier.
- **SDET** : groupement d'achat d'énergie : Le Maire a assisté à la réunion du 08/03. Les collectivités adhérentes peuvent gagner 10% par an d'économie sur leur consommation, mais le contrat lie pour 3 ans. Le Maire et les Adjoints ont reçu un commercial de panneaux photovoltaïques mais l'installation de panneaux sur le toit de la salle n'est pas intéressante vu notre contrat EDF actuel (tarif bleu réglementé).
- **Dalle** : M. VIALA répond à M. CAILLET que c'est en cours.
- **CCLPA** : Réunion de la commission Enfance, Jeunesse, Sports du 10/03 où ont été abordés les Chantiers Loisirs Jeunes. Mme MARTY demande quels chantiers pourraient être proposés à Laboulbène. Le Maire propose de peindre l'abribus et le bardage d'un point de collecte. Un soutien financier est en place au niveau de la CCLPA pour des projets portés par des jeunes.
- **PLUi** : M. VIALA, en tant que Vice-Président, s'oppose aux propositions de sursis à statuer automatiques sur les demandes de droit des sols (permis de construire, déclarations préalables...). Ceci afin de ne pas bloquer les permis de construire déposés.

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CAILLET Alain	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
LECLERE-KLEITZ Stéphanie	
MARTY Violaine	
REGI Fabienne	
VIALA Didier	
VIDAL Michel	